

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

PO Box 1408, Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3C 2Z1

Bid Fax: (204) 983-0338

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

## Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region PO Box 1408, Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3C 2Z1

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

| Title - Sujet   |                         |                  |                              |  |  |  |
|---|-------------------------|------------------|------------------------------|--|--|--|
| Skid Steer Loader - Bobcat  |                         |                  |                              |  |  |  |
| Solicitation No N° de l'invitation  |                         | Date             |                              |  |  |  |
| 01R11-130421/A  |                         | 2013-01-30       |                              |  |  |  |
| Client Reference No N° de référence du client<br>AGR  |                         |                  |                              |  |  |  |
| GETS Reference No N° de référence de SEAG<br>PW-\$WPG-013-8420  |                         |                  |                              |  |  |  |
| File No N° de dossier   | CCC No./N° CCC - FMS    | No./N° V         | ME                           |  |  |  |
| WPG-2-35290 (013)   |                         |                  |                              |  |  |  |
| Solicitation Closes   | L'invitation pre        | nd fin           | Time Zone<br>Fuseau horaire  |  |  |  |
| at - à 02:00 PM<br>on - le 2013-03-12   |                         |                  | Central Standard Time<br>CST |  |  |  |
| F.O.B F.A.B.  |                         |                  |                              |  |  |  |
| Plant-Usine: Destination  | : 🗸 Other-Autre:        |                  |                              |  |  |  |
| Address Enquiries to: - Adres   | ser toutes questions à: | Ві               | Buyer Id - Id de l'acheteur  |  |  |  |
| Lamoureux-Bellec, Monique   | ·                       | wpg013           |                              |  |  |  |
| Telephone No N° de télépho  | ne                      | FAX No N° de FAX |                              |  |  |  |
| (204) 983-6107 ( )  |                         | (204) 983-7796   |                              |  |  |  |
| Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF AGRICUI Lethbridge Research Centre 5403-1St Ave South REGINA Saskatchewan S4P 4L2 Canada | es et construction:     | DD               |                              |  |  |  |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| Delivery Required - Livraison exigée   | Delivery Offered - Livraison proposée |  |  |  |  |
|--|---------------------------------------|--|--|--|--|
| See Herein   |                                       |  |  |  |  |
| Vendor/Firm Name and Address   |                                       |  |  |  |  |
| Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur                             |                                       |  |  |  |  |
|  |                                       |  |  |  |  |
|  |                                       |  |  |  |  |
| Telephone No N° de téléphone   |                                       |  |  |  |  |
| Facsimile No N° de télécopieur   |                                       |  |  |  |  |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm                   |                                       |  |  |  |  |
| (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ |                                       |  |  |  |  |
| de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)                         |                                       |  |  |  |  |
|  |                                       |  |  |  |  |
|  |                                       |  |  |  |  |
| Signature  | Date                                  |  |  |  |  |



01R11-130421/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

File No. - N° du dossier

WPG-2-35290

AGR

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## NOUVEAU CHARGEUR A DIRECTION A GLISSEMENT - Bobcat S750

## **TABLE DES MATIÈRES**

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations obligatoires préalables à l' du contrat

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 12. Clauses du Guide des CCUA

## Liste des annexes

Annexe A Besoin

Annexe **B** Base de Paiement

Annexe A-1 Matrice des spécifications techniques obligatoires

01R11-130421/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

AGR WPG-2-35290

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

# 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

# 3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

# 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* 

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (201211-19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours Insérer: cent vengt (120) jours

#### 1.1 Clauses du Guide des CCUA

B4024T 2006-08-15 Définition des beoins B1000T 2007-11-30 Condition du matériel

#### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

01R11-130421/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AGR

WPG-2-35290

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

# 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

# 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

# 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux copies papier) Section II : Soumission financière (une copies papier)

Section III: Attestations ((une copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission. Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d' écologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html).

01R11-130421/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

AGR

File No. - N° du dossier WPG-2-35290

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

# Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

## Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

# 1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

## **Section III: Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

# 1.1 Évaluation technique

# 1.1.1 Critères techniques obligatoires

- (a) Capacité d'accomplir tous les travaux décrits à l'annexe A, Besoin;
- (b) Répondre à toutes les spécifications obligatoires décrits à l'annexe A1, Matrice des spécifications techniques obligatoires;
- (c) Les Soumissionnaires doivent fournir la documentation afin de démontrer la conformité à chacun des critères obligatoires listés dans l'annexe A1 : Matrice des spécifications techniques obligatoires. La documentation technique telle que fiches de spécifications, brochures techniques, et photographies ou illustrations doivent fournir les détails appropriés permettant de corroborer le fait que l'instrument proposé satisfait aux exigences techniques. C'est la responsabilité des Soumissionnaires de s'assurer que la documentation soumise fournit les détails appropriés pour prouver que le(s) produit(s) proposés(s) rencontrent les exigences des spécifications techniques. Si une documentation technique spécifique publiée n'est pas disponible, le soumissionnaire doit

01R11-130421/A

AGR

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

WPG-2-35290

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

préparer un texte narratif écrit complet avec une explication détaillée de comment son offre démontre la conformité aux exigences.

# 1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0222T (2010-01-11) Évaluation du prix

# 2. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

## 1. Attestations obligatoires préalables à l'du contrat

#### 1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra demander d' informations, attestations, formulaires de consentement et éléments prouvant son identité ou son éligibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par le soumissionnaire, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une soumission non recevable s'il constate que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes s'avèrent être faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par le Canada. Le soumissionnaire et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant la période de tout contrat découlant de cette demande de soumissions.

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre d'en

01R11-130421/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

AGR WPG-2-35290

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

coparticipation, doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Les soumissionnaires soumissionnant à titre d' à propriétaire unique, incluant ceux soumissionnant dans le cadre d' en coparticipation, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou associations de personnes n' pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n' pas été fournis par le temps où l' des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l' duquel l' doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l' d' contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement à la vérification de l' d' casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229)

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) toute personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

# 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

- 2.1 Programme de contrats fédéraux attestation Programme de contrats fédéraux - plus de 25 000\$ et moins de 200 000\$ (A3031T, 2010-08-16)
- 1. Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.
- 2. Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

a.( ) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada:

Solicitation No. - N° de l'invitation 01R11--130421/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

AGR WPG-2-35290

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

b.( ) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;

c.( ) est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.

d.( ) n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : \_\_\_\_\_\_\_.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

# 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrit sous «Besoin» à l'annexe «A» et les Spécifications techniques obligatoires minimales à l'annexe «A1».

# 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directri ces/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

# 3.1 Conditions générales

2010A (2012-11-19), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 4. Durée du contrat

#### 4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2013.

La meilleure date de livraison qui peut être offerte est (insérer la date).

## 5. Responsables

### 5.1 Autorité contractante

01R11-130421/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AGR

WPG-2-35290

L'autorité contractante pour le contrat est :

Monique Lamoureux-Bellec Spécialist en approvisionnement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements Région de l'Ouest 167, av. Lombard, pièce 100 Winnipeg, (Manitoba) R3C 2Z1

Téléphone : 204-983-6107 Télécopieur : 204-983-7796

Courriel: monique.bellec@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# 5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

| Nom : pour être déterminer |
|----------------------------|
| Гitre :                    |
| Organisation :             |
| Adresse :                  |
| Гéléphone :                |
| Télécopieur :              |
| Courriel :                 |
|                            |

Le chargé de projet représente le ministère ou l' pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 5.3 Représentant de l'entrepreneur

| Nom :          |  |
|----------------|--|
| Organisation : |  |
| Adresse :      |  |
| Téléphone :    |  |
| Télécopieur :  |  |
| Courriel:      |  |

#### 6. Paiement

01R11-130421/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AGR

WPG-2-35290

# 6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix de lot ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B »), selon un montant total de <u>pour être déterminer</u> \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

# 6.2 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2009-05-12), Paiement unique

# 6.3 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30)

Taxes - entrepreneur établi à l'étranger
C5201C (2008-05-12)

Frais de transport payés d'avance
Inspection et acceptation

#### 7. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

# 8. Attestations

#### 8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

#### 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

01R11-130421/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R WPG-2-3

AGR

WPG-2-35290

# 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2012-11-19) Conditions générales biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe A1, Matrice des spécifications techniques obligatoires;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (inscrire la date de la soumission) .

#### 12. Clauses du Guide des CCUA

B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

G1005C (2008-05-12) Assurances

01R11-130421/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

AGR

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-2-35290

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# ANNEXE « A » BESOIN

Agriculture et Agroalimentaire Canada, Centre de Recherce de Lethbridge, située à Lethbridge (Alberta) requiert la fourniture et la livraison d'un chargeur à direction a glissement Bobcat S750.

# 1. SPÉCIFICATIONS DE PERFORMANCE OBLIGATOIRES - INSTRUCTIONS

- 1.1 Une liste complète des exigences obligatoires suivantes est détaillée dans l'Annexe A1, Matrice des spécifications techniques obligatoires. Il est OBLIGATOIRE pour les Soumissionnaires de compléter et de soumettre l'Annexe A1, Matrice des spécifications techniques obligatoires avec leur proposition.
- 1.2 Les Soumissionnaires doivent fournir la documentation afin de démontrer la conformité à chacun des critères obligatoires listés dans l'annexe A1 : Matrice des spécifications techniques obligatoires. La documentation technique telle que fiches de spécifications, brochures techniques, et photographies ou illustrations doivent fournir les détails appropriés permettant de corroborer le fait que l'instrument proposé satisfait aux exigences techniques. C'est la responsabilité des Soumissionnaires de s'assurer que la documentation soumise fournit les détails appropriés pour prouver que le(s) produit(s) proposés(s) rencontrent les exigences des spécifications techniques. Si une documentation technique spécifique publiée n'est pas disponible, le soumissionnaire doit préparer un texte narratif écrit complet avec une explication détaillée de comment son offre démontre la conformité aux exigences..
- 1.3 Un manquement à remplir les exigences obligatoires décrites dans cette Annexe fera en sorte que votre proposition sera considérée irrecevable et ne sera pas examinée plus avant dans le processus d'évaluation.

01R11-130421/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg013

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

WPG-2-35290

AGR

# "B" BASE DE PAIEMENT

**Une fois rempli, l'annexe B sera considérée comme votre offre financière.** Le soumissionnaire doit identifier la monnaie de leur offre financière

Les soumissionnaires doivent fournier un prix unitaire ferme, FAB destination, y compris tous les frais de livraison et de déchargement, conformément avec les Exigences identifiées dans l'Annexe A - Besoins et l'annexe A1- Matrice de conformité,. TPS, s'il ya lieu, doit être indiqué comme un item séparé sur toute facture correspondante..

| Art.                    | Déscriptin  | Qté | U of I | Prix<br>Unitaire | Prix<br>Calculé |
|-------------------------|---|-----|--------|------------------|-----------------|
| 1                       | Chargeur à direction à glissement<br>Bobcat \$750, en conformité avec les<br>exigences identifiées à l'annexe A -<br>Besoins et l'annexe A1 - Matrice des<br>spécifications techniques obligatoires | 1   | chaque | \$               | \$              |
|                         | \$  |     |        |                  |                 |
| TPS (5%), si applicable |   |     |        |                  | \$              |
|                         | \$  |     |        |                  |                 |